

L'Ajournement

La commission avait principalement pour mandat d'effectuer les enquêtes nécessaires pour déterminer l'ampleur et la fréquence des méthodes d'enquête pratiquées par des agents de la GRC qui n'étaient pas autorisées ni prévues par la loi, et de faire rapport des faits et recommander les mesures jugées nécessaires dans l'intérêt public au sujet de ces questions.

Les députés se rappelleront que pour s'acquitter de sa tâche, la commission a été à l'oeuvre de juillet 1977 à août 1981, durant quatre ans et 50 jours. Pendant cette période, le juge McDonald et ses collègues ont interrogé des témoins et entendu des témoignages sur ces questions avec un degré d'acharnement et de méticulosité que l'on n'avait jamais vu appliqué auparavant aux activités de la GRC, à ses membres ou à ce secteur général des activités gouvernementales.

Les faits sont clairs. Il y a eu deux genres d'audiences, celles où l'on était véritablement appelé à témoigner et celles où l'on présentait des mémoires. Les audiences du premier type ont été tenues aussi bien publiquement qu'à huis clos. La commission a tenu 169 audiences publiques et 144 audiences à huis clos lors desquelles 149 témoins ont été interrogés et 109 mémoires présentés. Le surintendant Nowlan a été l'un de ces témoins. Des mémoires ont été présentés publiquement deux fois à Vancouver et cinq fois à Regina, Toronto, Montréal, Fredericton et Ottawa. Les rapports ont été publiés en plusieurs volumes, et pour compléter l'information obtenue aux audiences, la commission a entendu officieusement plusieurs organismes et particuliers.

● (1820)

Que dire alors des allégations sur la conduite du commissaire actuel de la GRC, Robert Simmonds, à propos des questions examinées par la commission royale d'enquête? Je renvoie les députés au volume I du deuxième rapport intitulé «La liberté et la sécurité devant la loi», où, page 11, paragraphe 23, les commissaires en arrivaient à la conclusion suivante:

L'entrée en fonction de Robert Simmonds à titre de commissaire de la GRC, le 1^{er} septembre 1977, a coïncidé, à toutes fins pratiques, avec la création de la commission. Il était depuis 1976 sous-commissaire chargé de l'administration, ce qui avait été jusque-là sa seule affectation à la Direction générale. Entré à la GRC en 1947, il avait exercé ses fonctions d'abord en Alberta et en Colombie-Britannique. La direction d'un corps policier de cette importance est toujours une tâche difficile. Notre enquête et les enquêtes provinciales ont beaucoup alourdi son fardeau depuis trois ans et demi. Tout au long de notre enquête il nous a accordé sa plus entière collaboration. Nous savons qu'en attendant de prendre connaissance de notre rapport il a dû laisser en veilleuse certains changements qu'il projetait de mettre en oeuvre au sein de la Gendarmerie. Nous n'ignorons pas non plus qu'il a senti l'obligation de suspendre ou d'interrompre certaines pratiques, qui maintenues, auraient pu entraîner la répétition d'actes illégaux. Notre enquête et notre rapport ne visent le commissaire Simmonds que de façon bien exceptionnelle. Il a hérité de la situation qui a donné lieu à notre enquête et n'a participé ni à la formulation ni au maintien des politiques qui en ont fait l'objet.

La commission d'enquête a eu accès à tous les dossiers de la GRC qu'elle a voulu examiner et à presque tous les dossiers du gouvernement, et elle a pu interroger à son gré n'importe quel agent de la GRC ou fonctionnaire, même le premier ministre. Comme elle avait pu recueillir toutes les données possibles, elle était la seule à pouvoir tirer les conclusions qui s'imposaient. Par conséquent, ces allégations au sujet du commissaire Simmonds semblent, pour le moins, mal venues. Ceci m'amène à la dernière remarque que je veux faire sur cette question.

La Gendarmerie royale du Canada est à juste titre une institution fort respectée au Canada. À juste titre, dis-je, en raison de la façon dont elle nous relie à notre passé, des états de services exceptionnels de son personnel auprès de nos concitoyens, et du respect et de l'admiration universels qu'elle nous vaut à l'étranger. Tels sont les faits, non moins édifiants que les conclusions de la commission d'enquête sur M. Simmonds.

En conclusion, je dirai que le gouvernement considère que les faits rapportés par la Commission McDonald sont parfaitement explicites, et que la demande de tenue d'une autre enquête sur ces allégations est parfaitement injustifiée.

L'AGRICULTURE—A) L'INCIDENCE DE LA RÉDUCTION DU PRIX INITIAL. B) ON DEMANDE AU GOUVERNEMENT D'OFFRIR LES PRIX INITIAUX DE 1985

M. Maurice Foster (Algora): Monsieur le Président, le 10 avril j'ai posé une question au ministre d'État chargé de la Commission canadienne du blé (M. Mayer). Je lui demandais comment l'agriculteur de l'Ouest pouvait survivre alors que le prix initial qu'il avait annoncé un jour ou deux avant pour le blé, l'orge et d'autres céréales n'avait jamais été aussi bas en termes réels depuis les années 30. Le ministre s'est simplement contenté d'esquiver la question. Il a conclu par ces mots:

Il s'agit d'un problème plus large, à savoir un effondrement des cours mondiaux des grains.

Voulait-il faire de l'esprit alors que la question concernait la survie des Canadiens?

Le fait est que les céréaliers canadiens vont toucher environ \$1.50 le boisseau pour du blé n° 1. Bien entendu, les frais de manutention et de transport entrent aussi en ligne de compte. Si bien que nos producteurs obtiendront un peu plus de \$3 le boisseau cette année, alors que, peu importent les cours mondiaux, les agriculteurs du mid-West américain recevront, eux, plus de \$6 le boisseau en devise canadienne. Par exemple, si le cours mondial se situe à \$3.50, voire \$2.50, les Américains toucheront quand même \$6 et plus le boisseau.

Le ministre veut-il bien me dire comment les producteurs de l'ouest du Canada vont se débrouiller pour survivre si le boisseau de blé leur rapporte la moitié de ce que gagnent leurs homologues américains?

● (1825)

Jamais l'ouest du Canada n'a fait face à d'aussi sombres perspectives depuis les années 1930 à cause de la guerre des prix agricoles à laquelle se livrent les États-Unis et la Communauté économique européenne. Le Congrès américain a débloqué suffisamment de fonds sur ce chapitre-là pour soutenir cette guerre pendant les trois prochaines années. Les mesures prises s'étaient sur cinq ans. Les visites du premier ministre (M. Mulroney) à Washington ont avorté puisque le gouvernement des États-Unis n'a pas bougé d'un pouce malgré les conséquences de son programme de stabilisation, de subventions et de bonification.

Avant de partir pour le sommet économique de Tokyo, le premier ministre a déclaré qu'il soulèverait cette question. Je crois qu'il l'a fait. Mais rien n'indiquait dans le communiqué de cette conférence que les sept chefs d'État prendraient des mesures concernant la guerre des prix qui sévit sur les marchés de grains et de produits agricoles. On disait dans le communiqué